

**Commune de Rombas**  
**Département de la Moselle**  
**Arrondissement de Metz-Campagne**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023**

**Délibération n° 2023/03/13**

Date de la convocation : 17 mars 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 24 mars 2023	Affichée en Mairie le : 24 mars 2023
--	--	---	--

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présents (20)**

M. FOURNIER  
M. RISSER  
Mme WAGNER  
M. NOBILE  
Mme MACAIGNE  
M. MARRELLA  
M. DUMON  
Mme KRAOUCHE

Mme OUTOMURO  
Mme KEUVREUX  
M. COLOMBEY  
M. CHARO  
M. RUPPERT  
M. BARBARAS  
Mme DA ROCHA  
M. IAFRATE

M. PELTIER  
M. DOLBEAU  
Mme INTERRANTE  
M. VILLA

**Étaient absents avec procuration (9)**

Mme MUHLMANN procuration à M. MARRELLA  
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE  
Mme BENCI procuration à M. RISSER  
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX

M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE  
Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU  
Mme GATTO procuration à M. VILLA  
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER  
M. BEN ARIF procuration à Mme INTERRANTE

**Était absente excusée (0)**

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

**13. Démarche « Eau et biodiversité » signature de la charte régionale  
d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et participation à  
la distinction « Commune Nature ».**

Les pesticides sont utilisés depuis de nombreuses années dans différents domaines, notamment pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voirie, infrastructures routières et ferroviaires, cimetières, terrains de sport, etc....) et détectés dans les eaux superficielles et souterraines. Ces derniers constituent une menace pour la pollution des eaux et risquent de se retrouver dans celles destinées à la consommation humaine.

C'est pourquoi, la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.
- **DECIDE** d'approuver la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et son règlement.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite charte ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Rombas, le 24 mars 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER



Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

